



AVIS DE PUBLICITE – VILLE D'ANGERS
En vue d'une occupation temporaire du domaine public
SOLEILS D'HIVER 2025
MARCHES AUX SAPINS

Objet :

Appel à projet concernant l'occupation d'emplacements dédiés à la vente de sapins, situés en centre-ville d'Angers (place Leclerc et boulevard Bessonneau), en vue de l'établissement d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public durant la manifestation Soleils d'Hiver 2025, en application de l'article L2111-1-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Caractéristiques principales :

Dans le cadre de Soleils d'Hiver, la Ville d'Angers met à disposition de l'occupant une surface dédiée à l'installation d'un marché aux sapins, à l'angle du boulevard du Maréchal Joffre et de la place Leclerc et boulevard Bessonneau (le long du mur au n°16 du boulevard), à l'occasion de la manifestation Soleils d'Hiver 2025, pour une exploitation commerciale du **vendredi 21 novembre 2025 au dimanche 21 décembre 2025**.

Ces occupations devront se faire dans le respect des usages habituels des lieux et des passages réservés aux services de secours.

L'occupant versera à la Ville d'Angers une redevance d'occupation du domaine public, selon les tarifs en vigueur. Les modalités d'occupation (horaires, accès) seront précisées ultérieurement à l'occupant. Elles devront être respectées. Le mobilier, le matériel nécessaire à l'exploitation des marchés aux sapins, et les petits aménagements ou décoration extérieure sont à la charge de l'occupant.

Date limite de réception des candidatures : jeudi 30 octobre 2025

Dossier à remettre par les candidats :

1. Présentation du ou des gérants candidats :
 - Extrait K bis de moins de 3 mois
 - Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle
 - Justificatif d'identité du demandeur
 - Contrat des employés le cas échéant
 - Immatriculation du véhicule utilisé
2. Références du candidat sur des prestations comparables (marchés, événements, ...)
3. Projet de fonctionnement, présentation du matériel utilisé avec photos et surface d'occupation demandée (hauteur, longueur, largeur ou profondeur).
4. Présentation de l'offre de sapins :
 - En lien avec le thème de Noël, elle doit répondre à des critères esthétiques, d'accessibilité à tous les publics, avec des tarifs adaptés aux familles.
5. Attestation sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale.

Critères de choix :

La sélection des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Dimensions de la zone de vente
2. Type de sapins vendus
3. Horaires d'ouverture de la vente
4. Tarifs

Suites administratives :

- Il sera délivré un permis de stationnement nominatif à l'occupant

Conditions d'envoi :

Les candidatures sont à transmettre :

- soit par mail à occupation.domaine-public@ville.angers.fr,
- soit en mains propres au service Commerce,
- soit par pli recommandé avec accusé de réception à :

VILLE D'ANGERS – DIRECTION VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET ESPACE PUBLIC – SERVICE COMMERCE
« OCCUPATION TEMPORAIRE SOLEILS D'HIVER 2025 – MARCHE AUX SAPINS »
85 RUE DU MAIL
CS 80011
49020 ANGERS CEDEX 02

Renseignements complémentaires :

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé au service Commerce – Direction Voirie Communautaire et Espace Public – tél : 02 41 05 48 86 ou par courriel : occupation.domaine-public@ville.angers.fr